

ENGAGEMENT À SIGNER POUR L'ACCÈS AUX INFORMATIONS PAR DEMANDEURS NON-ACCREDITÉS – BEIJING 2022

Les non détenteurs de droits non-accrédités et les entités affiliées ou abonnées aux agences de presse (les "**Demandeurs d'accès aux informations**") demandant l'accès à des contenus/documents olympiques et/ou à des documents d'archives olympiques dans le but exclusif de couvrir les Jeux Olympiques pendant la période des Jeux, et en stricte conformité avec les Règles d'accès aux informations applicables aux XXI^{es} Jeux Olympiques d'hiver Beijing 2022 ("**Règles d'accès aux informations**"), peuvent bénéficier de l'accès au contenu olympique uniquement sous réserve de l'acceptation préalable, complète et expresse des conditions définies dans le présent engagement ("**Engagement**"), et en conjonction avec d'autres conditions spécifiques que le CIO pourra établir. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de cet Engagement, le texte anglais fera foi.

CONDITIONS

Pendant la période des Jeux et en lien avec les Jeux, le Demandeur d'accès aux informations reconnaît et accepte :

1. d'agir en conformité avec la Charte olympique, les Règles d'accès aux informations et toutes les autres directives publiées par le CIO sur www.olympics.com, notamment, sans s'y limiter, l'"*Engagement des photographes*" et les "*Directives relatives à l'utilisation des propriétés olympiques à des fins éditoriales par des organisations médias*";
2. que le CIO, Beijing 2022 et des entités tierces nommées par les diffuseurs détenteurs de droits supervisent le respect des conditions de cet Engagement (y compris les conditions des Règles d'accès aux informations, de la Charte olympique et des autres directives applicables) ;
3. qu'en cas de non-respect du présent Engagement, le CIO se réserve le droit, à son entière discrétion (sans préjudice de tout autre recours ou de toute autre sanction à sa disposition), de demander immédiatement, sans préavis, au diffuseur non détenteur de droits ou aux agences de presse concernées de retirer au Demandeur d'accès aux informations toute autorisation d'accès au contenu olympique pour la période des Jeux et les futures éditions des Jeux Olympiques et/ou des Jeux Olympiques de la Jeunesse ;
4. **que cet Engagement dûment signé doit être retourné au diffuseur local détenteur de droits correspondant ou aux agences de presse, par courriel ou par courrier postal. Le contenu olympique sera fourni par le diffuseur détenteur de droits concerné ou l'agence de presse concernée uniquement après réception de cet Engagement signé ;**
5. d'indemniser, de défendre et d'exonérer le CIO, Beijing 2022 et les diffuseurs détenteurs de droits de toute action en dommages et intérêts résultant de ou liée à une violation du présent Engagement ;
6. que les Demandeurs d'accès aux informations reconnaîtront la contribution/les droits des diffuseurs locaux détenteurs de droits en relation avec l'usage des documents olympiques, de la manière et sous la forme déterminées par le diffuseur détenteur de droits concerné. De même, la contribution/les droits du CIO sera/seront reconnue/reconnus en lien avec l'usage par les Demandeurs d'accès aux informations des documents d'archives olympiques ;
7. qu'en cas de différend, litige ou réclamation quelconque découlant de ou en rapport avec l'application ou l'interprétation du présent Engagement ou en cas de manquement non résolu à celui-ci, après épuisement de tous les moyens de recours légaux établis par le CIO, l'affaire, si elle ne peut être réglée à l'amiable, sera alors soumise exclusivement au TAS pour qu'il rende une décision d'arbitrage définitive et exécutoire conformément aux Statuts et Règlement du TAS et à la législation en vigueur en Suisse ; le siège de l'arbitrage sera à Lausanne, en Suisse, et la langue sera l'anglais ;
8. que les termes et expressions utilisés dans le présent Engagement revêtent le sens qui leur est donné dans le présent document ou au Chapitre VIII – Définitions des Règles d'accès aux informations.

Nom complet de l'organisation Demandeur d'accès aux informations: _____.

Lu et approuvé par le Demandeur d'accès aux informations :

Signature:

Nom complet:

Titre:

Date:

